

révisée

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version mofakult.ch

Page 1 sur 16

No. FDS: 173036

V005.0

Date d'impression: 31.05.2022

Catégorie 2

Catégorie 3

Remplace la version du:

01.10.2021

mofaki Loctite 242 mofak

mofakult.ch

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Loctite 242

mofakult ch 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées la ch

Utilisation prévue:

Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

ua-productsafety.de@henkel.com mofakult.ch

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation oculaire

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Hydroperoxyde de cumène

eber des Dokuments bleibt der ursprungliche He

mofakult.ch 🗖 mofakult.ch 🗖 mofakult.ch

No. FDS: 173036 V005.0 Loctite 242 Page 2 sur 16

Mention d'avertissement: Attention mofakult.ch

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence: "***" ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un

médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Conseil de prudence: P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Prévention fakult.ch mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

Conseil de prudence: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Intervention

notakult.cn ₂

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration ≥ à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

Urhahar des Dokuments bleibt der ursprünglich

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

	Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
:.cl	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 201-254-7 01-2119475796-19	1-< 3 %	STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Acute Tox. 4, Cutané(e), H312 Org. Perox. E, H242 STOT SE 3, H335	Skin Irrit. 2; H315; C 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318; C 3 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319; C 1 - < 3 % Skin Corr. 1B; H314; C >= 10 % STOT SE 3; H335; C >= 1 % ====== cutané: ATE = 1.100 mg/kg	Ģ
	Diéthyltoluidine 613-48-9 210-345-0	0,1-< 1 %	Acute Tox. 3, Oral(e), H301 Acute Tox. 3, Cutané(e), H311 Acute Tox. 3, Inhalation, H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	9	mofakulti
.cl	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17	0,1-< 1 %	Carc. 2, Inhalation, H351	mofakult.ch	9
	1,4-Naphtoquinone 130-15-4 204-977-6	0,01-< 0,1 %	Acute Tox. 3, Oral(e), H301 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 1, Inhalation, H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 10 M chronic = 1	mofakulta

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

YEUX: Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

mofakult.ch 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires kult.ch

Voir section: Description des premiers secours

h mofakult.



Page 4 sur 16

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger mofalult ch

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

Urheberdes Dokuments bleibt der ursprüngliche Herausc

mofakult ch

mofakult ch

mofakult.ch

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dioxyde de titane 13463-67-7				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
dioxyde de titane 13463-67-7	X	3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		m	ofakult.ch	Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau douce		0,0031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle mofakult.ch 80-15-9	Eau (libérée par intermittence)			kult.ch		Ø	mofakult.ch
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau salée		0,00031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,35 mg/l			Salaskala	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau douce)	ich			0,023 mg/kg	ofakuli, ch	-
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau salée)				0,0023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle mofakult.ch 80-15-9	Terre		mofal	kult.ch	0,0029 mg/kg	Ø	mofakult.ch
Dioxyde de titane 13463-67-7	Eau douce						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Eau salée						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Usine de traitement des eaux usées.	ch		5	m	ofakult.ch	aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Sédiments (eau douce)		,				aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Sédiments (eau salée)						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Terre						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7 mofakult.ch	Air		mofa	kult.ch		\Diamond	aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation

Urheber des Dokuments bleibt der ursprüngliche Herausgebe

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
		n				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6 mg/m3	
Dioxyde de titane 13463-67-7	Travailleurs kult	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3ult.ch	aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		700 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

mofakult.ch Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0.4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

Mofakult che L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Jrheber des Dokuments bleibt der ursprüngliche Herausgeb

fakult.ch mofakult.ch mofakult.c

No. FDS: 173036 V005.0 Loctite 242 Page 7 sur 16

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État liquide Etat du produit livré Bleu

Couleur

Odeur caractéristique
Point de fusion Non disponible

Point de fusion
Point initial d'ébullition

Non disponible

> 149 °C (> 300.2 °F)pas de méthode

Inflammabilité Non applicable
Point d'éclair > 100 °C (> 212 °F)
pH 3 - 6 Néant

(; Conc.: 100 % produit)

Solubilité qualitative Immiscible

(Solv.: Eau) rofakult.ch

Solubilité qualitative Miscible (Solv.: Acétone)

Pression de vapeur < 0,1 mm/hg

(25 °C (77 °F))
Pression de vapeur < 300 mbar;pas de méthode

mofakult.ch (50 °C (122 °F)) mofakult.ch
Densité 1,08 g/cm3 Néant

()

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

mofakult.ch Réagit avec les oxydants forts.

Des acides. Agents réducteurs. Des bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone Hydrocarbures oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

Urheber des Dokuments bleibt der ursprüngliche Herausgebe

mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch mofakult.ch

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

mofakult.ch La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	382 mg/kg	rat	autre guide
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LD50	124 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
	No. CAS	type			
	Hydroperoxyde de	Estimatio	1.100 mg/kg		Jugement d'experts mo
	cumène	n de la			
	80-15-9	toxicité			
		aiguë			
		(ETA)			
	TITANE (DIOXYDE	LD50	> 10.000 mg/kg	lapins	non spécifié
	DE)				
	13463-67-7				
mofakult.ch			motakult.c	in	motakuit.ch

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	1,370 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
mofakult.ch	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	LC50	> 6,82 mg/l	poussière	4 h	rat	non spécifié tofakult.ch
	1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LC50	0,046 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif	nofakult.c	lapins	Test Draize mofakult.ch
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Category 1C (corrosive)		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	non irritant	nofakult.c	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

	Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
	No. CAS				
	TITANE (DIOXYDE	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	equivalent or similar to OECD Guideline
	DE)		des ganglions lymphatiques		429 (Skin Sensitisation: Local Lymph
	13463-67-7		de souris		Node Assay)
mofakult.ch	TITANE (DIOXYDE	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
morandition	DE)	111	Diakuittori		Holakulach
	13463-67-7				
	1,4-Naphtoquinone	sensibilisant	non spécifié	cochon d'Inde	non spécifié
	130-15-4				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

	Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
mofakult.ch	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
\Diamond	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7 mofakult.c	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans mofakult.c	h	OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
mofakult.ch	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	without		equivalent or similar to OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	Non cancérigène	oral : alimentation	103 w daily	rat	mascilin/fém inin motak	non spécifié

Page 10 sur 16

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE)	NOAEL P >= 1.000 mg/kg	étude sur une	oral : alimentation	rat mo	OECD Guideline 443 (Extended One-Generation
13463-67-7	NOAEL F1 >= 1.000 mg/kg	génération			Reproductive Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

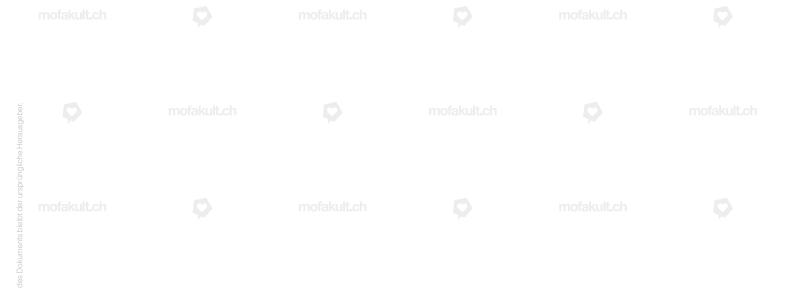
Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d 5 d/w	rat	non spécifié
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	NOAEL > 1.000 mg/kg	oral : gavage	92 d daily ofakult.ch	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	96 h mofaki	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	LC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LC50	0,045 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
	No. CAS	type		d'exposition		
	Hydroperoxyde de cumène	EC50	18,84 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
	80-15-9 mofakult.ch			mofaku	lt.ch	(Daphnia sp. Acute of akul)
						Immobilisation Test)
	TITANE (DIOXYDE DE)	EC50	Toxicity > Water	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
	13463-67-7		solubility			(Daphnia sp. Acute
						Immobilisation Test)
	1,4-Naphtoquinone	EC50	0,026 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
	130-15-4					(Daphnia sp. Acute
6 1 10 1			6 1 1 1			Immobilisation Test)
mofakult.ch			morakurt.ch		moiakuit,	ch

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS mofakult.ch	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces Lch	Méthode mofakult
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours		OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic
					Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):



La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Substances dangereuses No. CAS	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	3,1 mg/l	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
mofakult.ch	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	NOEC	1 mg/l mofakult.ch	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	1,4-Naphtoquinone 130-15-4	NOEC	0,07 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
\Diamond	1,4-Naphtoquinone KUILCII 130-15-4	EC50	0,42 mg/l	72 h mofak u	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC10	70 mg/l	30 mn	non spécifié	non spécifié
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7 mofakult.ch	EC0	Toxicity > Water solubility	24 h mofaku		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	5,94 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	3 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4 mofakult.ch	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 % nofakult.ch	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
motakult.cr	Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	9,1 Mora	kurt.en			OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Page 13 sur 16

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	1,6	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	mol PBT / vPvB mofakult.ch	
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Trè Très Bioaccumulable (vPvB).	es Persistant et
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB asse be conducted for inorganic substances.	ssment shall not
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Bioaccumulable (vPvB).	es Persistant et
motakuit.ch	morakurt.ch	mofakul

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles. Mofakult.ch

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

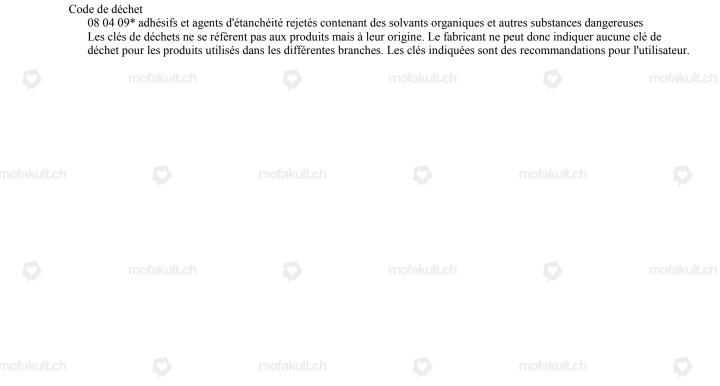
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales. mofalult ch

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement mofakult ch contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." ult. ch



Page 14 sur 16

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1.	Numéro	ONII
17.1.	Numero	UNU

ADR Aucun danger
RID Aucun danger
ADN Aucun danger
IMDG Aucun danger
IATA Aucun danger

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR Aucun danger
RID Aucun danger
ADN Aucun danger
IMDG Aucun danger
IATA Aucun danger

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR Aucun danger
RID Aucun danger
ADN Aucun danger
IMDG Aucun danger
IATA Aucun danger

14.4. Groupe d'emballage

ADR Leh Aucun danger
RID Aucun danger
ADN Aucun danger
IMDG Aucun danger
IATA Aucun danger

mofakult of 14.5. Dangers pour l'environnement toh

ADR Non applicable
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N°

2009): Non applicable Non applicable

649/2012): Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):

Non applicable

Teneur VOC (CH)

mofakult ch

Page 15 sur 16

Teneur VOC < 3 % (EU)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH): Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 1: EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate) SVHC:

Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité PBT:

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

